

12 fructidor an 9
 Marché traité
 avec de C^{te} Salleyz
 arjentein pour
 arjentein de la
 commune de
 Combier

Le Peuple de la République française une et indivisible et le Douze
 Dunois D'arrondissement dix heures du matin au Bureau Municipal de la
 Commune de Combier, le Conseil Municipal de cette Commune réuni au
 complet des Membres et présidé par Lantais,
 fait présent de C^{te} ^{Consuevées} en suite de l'arrêté Du préfet Dudois de l'arrêté de la
 Charente en date du sept Duzés en une D'arrêté et arrêté D'arrêté

